

GESTION DE
LA VIE FÉDÉRALE
ADHÉSIONS
ET SERVICES



VIE FÉDÉRALE 2018-2019 ▶

110 comités, 3500 clubs,
PARTOUT EN FRANCE

Fédération Française de la randonnée Pédestre
64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS • Tél.: 01 44 89 93 90

More
GR
-fr

FFRandonnée

www.ffrandonnee.fr



DEMANDEZ-LE
AUPRÈS DE
LA FÉDÉRATION :
Service aux adhérents,
association@ffrandonnee.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

Il est important de bien renseigner une adresse e-mail valide sur chaque profil de licence afin que notre assureur puisse ouvrir un dossier en cas de sinistre (attention champ bloquant pour toute déclaration).

Une équipe d'assureurs professionnels répondra à toutes vos questions en matière d'assurance par courrier postal, téléphone ou e-mail à :

MUTUELLE DES SPORTIFS

2-4 rue Louis David
75782 Paris Cédex 16

Tél. : 01 53 04 86 86
Email : contact@grpmds.com

UN GUIDE POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE LA SAISON SPORTIVE

Ce guide **Gestion de la vie fédérale, adhésions et services** s'adresse aux responsables des comités régionaux, départementaux et des clubs.

Nous vous invitons à le lire attentivement afin de bien débiter la rentrée sportive.

En tant que responsable de club, vous êtes notre ambassadeur auprès de vos adhérents. C'est pourquoi nous voulons ce guide le plus complet possible, afin qu'il vous accompagne tout au long de l'année. Et n'oubliez pas que votre comité et le Service aux adhérents de la Fédération demeurent disponibles pour répondre à toutes vos questions.

Ce guide vous est indispensable pour assurer une bonne gestion de l'adhésion et de la vie fédérale au sein des comités, des associations et auprès de nos adhérents.

Il rassemble l'ensemble des procédures pour la gestion et le suivi de l'adhésion :

- ▼ L'affiliation d'un club
- ▼ La gestion des :
 - Licences associatives
 - Randopass®
 - Cartes de baliseurs/collecteurs officiels
 - Abonnements au magazine Passion Rando
- ▼ En annexe, des modèles de documents à utiliser pour simplifier vos démarches auprès de la Fédération.

Une journée d'Accompagnement des Responsables Associatifs (ARA) sur l'« Utilisation du site de gestion de la vie fédérale » complète ce guide et vous permet d'acquérir toutes les notions pour gérer vos adhésions en toute autonomie. Toutes les informations sur www.ffrandonnee.com > rubrique formation > type de public : dirigeants

D'autres documents sont à votre disposition pour vous accompagner dans la gestion et le suivi de vos adhésions :

- ▼ **Un guide Assurances.** Il répond à vos principales questions et vous aide à choisir la formule la mieux adaptée à vos besoins et ceux de vos adhérents.
 - ▼ **Un guide de gestion de vos séjours et voyages** organisés dans le cadre de l'Extension de l'immatriculation Tourisme fédérale (disponible sur la base documentaire fédérale)
 - ▼ **Des documents** pour vous aider à utiliser le système de « Gestion fédérale » :
 - Un guide utilisateurs composé de fiches simplifiées pour faire ses premiers pas dans le système. Elles vous permettront de gérer facilement l'adhésion en ligne (affiliation, consultation de votre compte « Vie fédérale », saisie et impression des licences,...).
 - Des liens utiles, notamment l'accès à la base documentaire fédérale (informations page 8)
- Pour obtenir ces documents, merci de contacter votre comité départemental en priorité (coordonnées pages 9 à 12) ou le service aux adhérents de la Fédération.
- Ces documents sont également consultables sur la base documentaire :
- https://ffrandonnee.sharepoint.com/base_doc_ffrandonnee

1. Des services créés pour vous aider au quotidien	7
1 - Un espace Extranet: le système de « Gestion fédérale »	7
2 - Les services dédiés à l'adhésion	7
3 - Vos codes d'accès personnalisés	8
4 - La base documentaire fédérale	8
5 - Vos contacts locaux	9

2. Espace Adhésion : procédures et services en ligne	14
1 - Procédure d'affiliation d'un club à la FFRandonnée	14
2 - Gérer son club	15
a) Créditer son compte « Vie fédérale »	15
b) Mettre à jour sa fiche d'activité	15
c) Mettre à jour ses membres et ses coordonnées	16
d) Régler sa cotisation et ses commandes	16
e) Éditer ses attestations	16
3 - Gérer ses titres d'adhésion	16
a) Les licences	16
b) Les Randopass®	19
c) Les cartes de balisage (procédure réservée aux comités départementaux)	19
4 - Gérer ses abonnements	20
a) Passion Rando Magazine	20
b) GR @ccess	21

3. Foire aux questions	22
-------------------------------	----

Annexes	
1 - Bon de commande de supports Campagne Adhésion 2018/2019	28
2 - Fiche de renseignements (réservée aux associations)	29
3 - Fiche d'information sur les activités des clubs	31
4 - Bordereaux de demande de licences 2018/2019 et d'abonnements à Passion Rando	33
5 - Bordereau de règlement de licences 2018/2019 et d'abonnements à Passion Rando	34
6 - Mandat de prélèvement SEPA	35
7 - Questionnaire de santé sport	36
8 - Modèle d'attestation	37

En téléchargement sur la base documentaire fédérale : - Autorisation parentale



1

DES SERVICES CRÉÉS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

- 1• Un espace Extranet: le système de « Gestion fédérale »... 7
- 2• Les services dédiés à l'adhésion 7
- 3• Vos codes d'accès personnalisés 8
- 4• La base documentaire fédérale 8
- 5• Vos contacts locaux 9



1• Un espace Extranet, le système de « Gestion fédérale »

Le site Extranet «Gestion fédérale» permet notamment:

- ▼ aux clubs de régler leur affiliation et de gérer leurs licences.
- ▼ aux clubs et comités de souscrire un abonnement à Passion Rando, consulter leurs comptes, leurs statistiques, d'effectuer des mises à jour de leurs données, de gérer leurs séjours et voyages organisés dans le cadre de l'Extension de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération.
- ▼ aux comités de saisir des cartes baliseur/collecteur officiel, des Randopass®.

IMPORTANT

Toutes les informations et procédures de gestion figurent dans le guide utilisateur et les fiches simplifiées téléchargeables sur la base documentaire

2• Les services dédiés à l'adhésion

Pour commander et régler vos licences et abonnements, vous bénéficiez :

- ▼ **D'un site Internet pour une gestion autonome et gratuite :** <https://gestion.ffrandonnee.fr>
- ou des services d'un prestataire Handirect Services pour une gestion accompagnée et payante**

SERVICE +

HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée
15 rue du Château des Rentiers - 75 013 PARIS.

Handirect Services assure le traitement des commandes des licences et d'abonnements pour les associations qui ne réalisent pas la saisie et/ou l'impression des licences via le site internet « Gestion fédérale » ainsi que l'enregistrement de chèque pour celles qui ne sont pas en prélèvement. Le coût de cette prestation pour la saison sportive 2018/2019 est de :

- Club < 30 adhérents = 24 €/saison
- Club > = 30 adhérents = 40 €/saison

Attention cette prestation est obligatoire et payante si l'une des trois actions n'est pas assurée par vos soins : saisie des licences, impression des licences en autonomie ou paiement par prélèvement bancaire. Ce montant devra être versé au démarrage de la saison (le nombre de licenciés pour votre club pris en référence sera celui de fin août 2018).

- ▼ **D'un accompagnement local: vos comités régionaux et départementaux.**

dont les coordonnées figurent en pages 9 à 12 de ce guide. Une réponse ou un conseil local peut s'avérer plus approprié pour votre club. Des Commissions Régionales Pratiques-Adhésion ont été créées en 2017, n'hésitez pas à contacter votre référent adhésion !

- ▼ **D'un accompagnement national: le Service aux Adhérents de la Fédération.**

Le Service aux adhérents accompagne clubs et comités dans la gestion de leurs adhésions et de leurs séjours et voyages organisés dans le cadre de l'Extension de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée.

Pour les adhésions :

Merci de privilégier vos contacts locaux, dont vous trouverez les coordonnées en pages 9 à 12 de ce guide.

> Tél. : **01 44 89 93 66**

> Courriel : association@ffrandonnee.fr

Pour les séjours et voyages :

> Courriel : tourisme@ffrandonnee.fr

Pour les assurances :

> Tél. : **01 53 04 86 86**

> Courriel : contact@grpmds.com

VIE FÉDÉRALE 2018-2019



3• Vos codes d'accès personnalisés

Tous les acteurs de la Fédération possèdent des codes d'accès personnalisés pour se connecter à l'espace Extranet « Gestion fédérale » :

▼ **Les comités régionaux et départementaux,**

▼ **Les clubs,**

▼ **Les titulaires de titres d'adhésion :** licenciés associatifs, baliseurs /collecteurs officiels, titulaires de Randopass®.

• **Les comités et les clubs disposent de deux types de codes :**

▼ **Codes de gestion :** l'identifiant et le mot de passe ne doivent être diffusés qu'au président, au responsable d'adhésion et au trésorier. En effet, la connexion en mode « Gestion » permet de réaliser toutes les opérations, notamment la gestion financière, le renouvellement de licences et autre titres d'adhésion, la mise à jour des coordonnées des administrateurs des comités et des dirigeants d'association.

IMPORTANT

Lors de toute connexion au compte à l'aide des identifiants de gestion, veillez à ce que le crayon en haut de la page apparaisse en surbrillance orange pour procéder à une action.

▼ **Codes de consultation :** l'identifiant et le mot de passe peuvent être diffusés plus largement. En effet, la connexion en mode « Consultation » donne accès à la liste des adhérents, aux informations statistiques, financières...

Chaque identifiant, de consultation (C+n° d'affiliation) et de gestion (G+n° d'affiliation), est associé à un mot de passe unique.

• **Les titulaires de titres d'adhésion disposent d'un mot de passe personnalisé de gestion :**

Il est indiqué au verso de la lettre-carte, dans l'espace réservé aux contacts privilégiés.

Les adhérents peuvent ainsi mettre à jour leurs données (ex. : changement d'adresse) et, imprimer une attestation d'adhésion. Nous invitons les associations et les comités à diffuser cette information afin que toutes les personnes ayant accès à Internet puissent modifier si nécessaire les informations les concernant.

Attention : Il est important d'informer chaque adhérent de cette possibilité et de l'importance de renseigner son adresse mail, afin de profiter des avantages et services de la FFRandonnée.

4• La Base Documentaire Fédérale

Dans cet espace, vous pourrez consulter des documents relatifs aux différents services de notre Fédération, les comptes rendus des assemblées générales, les documents importants pour la nouvelle saison sportive, les guides...

Cet espace est ouvert aux responsables associatifs des clubs et comités de la Fédération.

Sur le site ffrandonnee.fr, sélectionnez l'onglet « Extranet » puis « Base Documentaire ». Ensuite utilisez les identifiants de connexion ci-dessous :

Identifiant : basedoc@ffrandonnee.fr

Mot de passe : BDcomites2016



VOS INTERLOCUTEURS ADHÉSION PAR DÉPARTEMENT

DÉP	COMITÉ	TÉLÉPHONE	EMAIL DU COMITE	NOM Prénom	FONCTION	TÉLÉPHONE	E-MAIL
01	FFRandonnée Ain	04 74 32 38 67	ain.secretaire@ffrandonnee.fr	BOURGEON Françoise	responsable adhésion	06 71 78 66 84	ain.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
02	FFRandonnée Aisne	03 23 79 09 35	aisne@ffrandonnee.fr	VAN DER PUTTEN Michel	responsable adhésion	03 23 79 09 35	rando@naturagora.fr
03	FFRandonnée Allier	04 70 97 43 09	allier@ffrandonnee.fr	CHAMPION Bernadette	responsable adhésion	06 60 29 92 14	bernadette.champion@cegetel.net
04	FFRandonnée Alpes De Haute Provence	04 92 75 48 22	alpes-de-haute-provence@ffrandonnee.fr	CASSET Jacqueline	responsable adhésion	06 89 68 28 52 04 92 75 48 22	jackyr@orange.fr
05	FFRandonnée Hautes Alpes	04 92 53 65 11	hautes-alpes@ffrandonnee.fr	MORIZIO Edwige	responsable adhésion	06 20 25 04 09	edwige.morizio@sfr.fr
06	FFRandonnée Alpes Maritimes	09 51 05 19 23 07 09 83 82 65	alpes-maritimes@ffrandonnee.fr	FERAUD Joëlle	responsable adhésion		alpes-maritimes.secretaire@ffrandonnee.fr
07	FFRandonnée Ardèche	04 75 30 57 38	ardeche@ffrandonnee.fr	SERVE Michel	responsable pratiques-adhésion	04 75 08 15 76	michelserved310@orange.fr
08	FFRandonnée Ardennes	03 24 26 55 95 06 07 58 81 81	ardennes@ffrandonnee.fr	LEMBERT Roger	responsable adhésion	06 08 43 71 17	roger.lambert@wanadoo.fr
09	FFRandonnée Ariège	05 34 09 02 09	ariege@ffrandonnee.fr	PORTET Pierre	responsable adhésion	06 80 82 80 69 05 61 05 34 50	pierre-portet@orange.fr
10	FFRandonnée Aube	03 25 74 98 94	aube@ffrandonnee.fr	WAISS Claire	responsable adhésion	06 87 53 31 04	clarinettewai@orange.fr
11	FFRandonnée Aude	04 68 47 69 26	aude@ffrandonnee.fr	CLARETO Pierre	Président Commission pratiques-adhésion	06 60 23 37 99	pnclareto@gmail.com
12	FFRandonnée Aveyron	05 65 75 54 61	aveyron@ffrandonnee.fr	VIDAL Lionel	Agent de Développement	05 65 75 54 61	aveyron@ffrandonnee.fr
13	FFRandonnée Bouches Du Rhône	04 91 32 17 10	bouches-du-rhone@ffrandonnee.fr	VEY Aurélie	responsable adhésion	04 91 32 17 10	bouches-du-rhone@ffrandonnee.fr
14	FFRandonnée Calvados	02 31 82 28 83	calvados@ffrandonnee.fr	BOUET Nicole	responsable adhésion	02 31 82 28 83	cdtp.calvados@wanadoo.fr
15	FFRandonnée Cantal	06 70 91 54 36	cantal@ffrandonnee.fr	VALENTIN Jean-Paul	Responsable Communication et Adhésion	06 08 36 46 56	cantal.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
16	FFRandonnée Charente	05 45 38 94 48	charente@ffrandonnee.fr	RABRUAUD Marie-Michelle	Responsable Adhésion	05 45 61 07 31	marie-michelle.rabruaud@orange.fr
17	FFRandonnée Charente Maritime	05 46 32 10 40	charente-maritime.president@ffrandonnee.fr	MARCHAL Marie-Claire	responsable adhésion	06 30 60 03 61	marieclairemarchal@sfr.fr
18	FFRandonnée Cher		cher@ffrandonnee.fr	BLANCHET Gilles	Président Commission Pratiques et Adhésions	02 48 65 50 23	cher.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
19	FFRandonnée Corrèze	05 55 27 89 40	correze@ffrandonnee.fr	JACQUES Claude	responsable adhésion	05 55 85 93 58	claud.jacques10@orange.fr
20	FFRandonnée Corse	06 38 84 14 25	corse@ffrandonnee.fr				
21	FFRandonnée Côte D'or	03 80 41 48 62	cote-dor@ffrandonnee.fr	BRAY Dominique	responsable adhésion	06 66 39 61 19	bray.do@orange.fr
22	FFRandonnée Cotes D'Armor	02 96 76 25 65	cote-darmor@ffrandonnee.fr				
23	FFRandonnée Creuse	05 55 89 22 63	creuse@ffrandonnee.fr	BREUILLET Alain	responsable adhésion	06 79 56 07 22 05 55 89 22 63	cdpr23ffrando@orange.fr
24	FFRandonnée Dordogne	05 53 53 71 46	dordogne@ffrandonnee.fr	FLORANCEAU Georges	responsable adhésion	06 08 30 54 10	dordogne.president@ffrandonnee.fr
25	FFRandonnée Doubs	03 81 58 80 32 06 86 88 33 72	doubs@ffrandonnee.fr	VOITURET François	Président Commission pratique-adhésion	03 81 58 82 48 06 87 15 98 68	doubs.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
26	FFRandonnée Drôme	04 75 75 47 83	drome@ffrandonnee.fr	SIBEUD Dominique	President Commission Pratiques Et Adhesions	06 03 15 27 89	dominiquesibeud@orange.fr
27	FFRandonnée Eure	02 32 38 37 07	eure@ffrandonnee.fr	DIMPAULT Michel	responsable adhésion	02 37 64 51 28 06 60 64 51 28	cdpr.27@free.fr
28	FFRandonnée Eure Et Loir	02 37 36 63 92	eure-et-loir@ffrandonnee.fr	BIDAULT Guy	Responsable Adhésion	06 02 27 02 84	bidaultguy13@gmail.com
29	FFRandonnée Finistère	02 98 89 60 06	finistere@ffrandonnee.fr	BERTOUX Marcel	Président Commission pratiques-adhésion	02 98 88 16 33 06 77 31 36 98	finistere.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
30	FFRandonnée Gard	04 66 74 08 15	gard@ffrandonnee.fr	TEISSONNIERE Henriette	responsable adhésion	04 66 30 85 85	gard.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
31	FFRandonnée Haute Garonne	05 34 31 58 31	haute-garonne@ffrandonnee.fr	GROSSEN Jean Louis	responsable adhésion	06 72 50 56 57	jl.grossen@orange.fr
32	FFRandonnée Gers	06 49 44 00 10	gers@ffrandonnee.fr	MARTY Georges	responsable adhésion	05 62 28 86 40	ggmarty32@gmail.com
33	FFRandonnée Gironde	05 40 05 01 00	gironde@ffrandonnee.fr	PATROUILLAULT Charline	Agent de Développement	05 40 05 01 00	gironde@ffrandonnee.fr

VOS INTERLOCUTEURS ADHÉSION PAR DÉPARTEMENT

DÉP	COMITÉ	TÉLÉPHONE	EMAIL DU COMITE	NOM Prénom	FONCTION	TÉLÉPHONE	E-MAIL
34	FFRandonnée Hérault	04 67 67 41 15 06 32 26 12 95	herault@ffrandonnee.fr	CAPITANIO Jacques	vie associative Adhésion / Vice Président	06 32 26 12 95	contact@ffrandonnee34.fr
35	FFRandonnée Ille-Et-Vilaine	02 99 54 67 61	ille-et-vilaine@ffrandonnee.fr	SALLES Jean-Louis	Président de la CDPA		salles-jean-louis@orange.fr
36	FFRandonnée Indre	02 54 35 55 63 06 07 32 46 55	indre@ffrandonnee.fr	LESTAGE Aurélie	Salariée	02 54 35 55 63	indre@ffrandonnee.fr
37	FFRandonnée Indre Et Loire	02 47 40 25 26	indre-et-loire@ffrandonnee.fr	PETIT Jean-Marie	responsable adhésion	06 52 71 52 17	jmpetit12@gmail.com
38	FFRandonnée Isère	04 38 70 06 69	isere@ffrandonnee.fr	FAUCHER Valérie	responsable adhésion	04 38 70 06 69	isere@ffrandonnee.fr
39	FFRandonnée Jura	03 84 87 08 83	jura@ffrandonnee.fr	GROS Robert	Vice-Président CDSI	06 79 89 07 09	cdsi.jura39@gmail.com
40	FFRandonnée Landes	05 58 90 12 84	landes@ffrandonnee.fr	ROYAL Christian	Responsable Adhésion	06 74 34 97 71 05 58 90 12 84	christian.royal923@orange.fr
41	FFRandonnée Loir Et Cher	02 54 56 19 59	loir-et-cher@ffrandonnee.fr	HURAUULT Jacky	responsable adhésion	02 54 70 35 27	pleyber.hurault@orange.fr
42	FFRandonnée Loire	04 77 43 59 17	loire@ffrandonnee.fr	LAVAL Gisèle	responsable adhésion	06 99 48 52 42	gisele.laval@loire.fr
43	FFRandonnée Haute Loire	04 71 04 15 95	haute-loire@ffrandonnee.fr	HENRI Ollier	responsable adhésion	04 71 02 35 84	henriollier@free.fr
44	FFRandonnée Loire Atlantique	02 51 83 17 86	loire-atlantique@ffrandonnee.fr	BILLAUEL Pierre	Président	02 51 79 01 60	billaudel@wanadoo.fr
45	FFRandonnée Loiret	02 38 49 88 99	loiret@ffrandonnee.fr	PAQUIN Denis	responsable adhésion	07 81 54 82 54	paquin.denis@free.fr
46	FFRandonnée Lot	05 65 23 06 28	lot@ffrandonnee.fr	VERBRUGGE Janie	Responsable CDPA	06 26 24 93 15	janie.verbrugge@gmail.com
47	FFRandonnée Lot Et Garonne	05 53 48 03 41	lot-et-garonne@ffrandonnee.fr	MANEYROL Marie Claude	Responsable Adhésion	05 53 20 08 41	a.maneyrol@wanadoo.fr
48	FFRandonnée La Lozère	04 66 69 61 72	lozere@ffrandonnee.fr	BOURGADE Jean	Responsable Adhésion	06 07 90 94 98	lozere.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
49	FFRandonnée Maine Et Loire	02 41 79 01 77	maine-et-loire@ffrandonnee.fr	BONHOMMET Jacques	responsable adhésion	02 41 77 06 99 06 89 52 79 98	jacques.bonhommet@orange.fr
50	FFRandonnée Manche	02 33 55 34 30	manche@ffrandonnee.fr	ROMANCANT Guillaume	Responsable Adhésion	02 33 55 34 30	manche@ffrandonnee.fr
51	FFRandonnée Marne	03 26 65 49 98	marne.président@ffrandonnee.fr	SONNET Jean-Pierre	Responsable PA	03 26 65 49 98 06 47 98 88 32	marne.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
52	FFRandonnée Haute Marne	03 25 06 56 32 06 43 64 71 83	haute-marne.président@ffrandonnee.fr	MICHEL Max	Président	03 25 06 56 32 06 43 64 71 83	michel.max@orange.fr
53	FFRandonnée Mayenne	02 43 53 12 91	mayenne@ffrandonnee.fr	ORRIERE Marcelle	Secrétaire Responsable Adhésion	06 32 91 17 15 02 43 69 16 11	mayenne.secretaire@ffrandonnee.fr
54	FFRandonnée Meurthe Et Moselle	03 83 18 95 58	meurthe-et-moselle@ffrandonnee.fr	VALTIER Gilles	responsable adhésion	03 83 20 66 26 06 08 71 85 70	gilles@valtier.fr
55	FFRandonnée Meuse	03 29 87 36 55	meuse@ffrandonnee.fr	HUSSON Guy	President Commission Pratiques Adhésion	03 29 84 44 86	randonneurs-duverdunois@orange.fr
56	FFRandonnée Morbihan	02 97 40 85 88	morbihan@ffrandonnee.fr	PLEYBER Nelly	Responsable Adhésion	02 97 66 02 09	pleybernelly@yahoo.fr
57	FFRandonnée Moselle	06 73 22 49 26	moselle@ffrandonnee.fr	DESIGNES Roger	Responsable Adhésion	06 30 57 71 63	roger.designes@orange.fr
58	FFRandonnée Nièvre	03 86 61 87 75	nievre@ffrandonnee.fr	PATEAU Béatrice	Responsable PA	06 87 87 51 32	nievre.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
59	FFRandonnée Nord	03 20 59 92 59	nord@ffrandonnee.fr	GRIMBERT Alain	Responsable Adhésion	06 09 34 42 89	alain.grimbert@dbmail.com
60	FFRandonnée Oise	06 95 33 29 73	oise@ffrandonnee.fr	JUMEL Roger	Responsable Adhésion		dominique.jumel@orange.fr
61	FFRandonnée Orne	06 89 32 89 39	orne@ffrandonnee.fr	BAILLY Christian	Responsable Adhésion		christian.bailly434@orange.fr
62	FFRandonnée Pas De Calais	03 21 72 67 33	pas-de-calais@ffrandonnee.fr	LECLERCQ Thérèse	Responsable Adhésion	06 08 82 99 02	thelec@live.fr
63	FFRandonnée Puy De Dôme	04 73 91 94 01	puy-de-dome@ffrandonnee.fr	AVARD Michel	responsable adhésion	06 79 71 33 66	michelavard@gmail.com
64	FFRandonnée Pyrénées Atlantiques	05 59 14 18 80 06 85 10 93 37	pyrenees-atlantiques@ffrandonnee.fr	PINCE Charlotte	Ref PA	05 59 14 18 80	cdrando64@gmail.com
65	FFRandonnée Hautes Pyrénées	05 62 34 44 13	hautes-pyrenees@ffrandonnee.fr	PONT Cécile	Salariée	05 62 34 44 13	hautes-pyrenees@ffrandonnee.fr
66	FFRandonnée Pyrénées Orientales	04 68 61 48 85	pyrenees-orientales@ffrandonnee.fr	MONGE Rose-Marie	Présidente	06 87 11 72 02	pyrenees-orientales.président@ffrandonnee.fr

VOS INTERLOCUTEURS ADHÉSION PAR DÉPARTEMENT

DÉP	COMITÉ	TÉLÉPHONE	EMAIL DU COMITE	NOM Prénom	FONCTION	TÉLÉPHONE	E-MAIL
67-68	FFRandonnée Territoires D'Alsace	03 88 90 76 06	territoires-alsace@ffrandonnee.fr	BROOS Bernard	responsable adhésion	03 88 90 76 06	territoires-alsace.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
69	FFRandonnée Rhône	04 72 75 09 02	rhone@ffrandonnee.fr	PARRON Gabriel	responsable adhésion	06 45 89 32 52	gabriel.parron@orange.fr
70	FFRandonnée Haute Saône	03 84 30 10 47 06 83 40 27 40	haute-saone@ffrandonnee.fr	SECHEHAYE Jean	responsable adhésion	06 80 20 96 68	haute-saone.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
71	FFRandonnée Saône Et Loire	06 85 09 15 08	saone-et-loire@ffrandonnee.fr	HENRIOT Patrick	responsable adhésion	06 52 89 58 71	saone-et-loire@ffrandonnee.fr
72	FFRandonnée Sarthe	02 52 19 21 35	sarthe.secretaire@ffrandonnee.fr	CLEMENT Dominique	responsable adhésion	06 38 39 47 95	sarthe.président@ffrandonnee.fr
73	FFRandonnée Savoie	04 79 33 05 64	savoie@ffrandonnee.fr	REPELLIN Gérard	responsable adhésion	04 79 84 13 35 06 33 77 31 24	gerard.repelin0061@orange.fr
74	FFRandonnée Haute Savoie	04 50 51 39 26	haute-savoie@ffrandonnee.fr	GAUGAIN Anne-Sophie	responsable adhésion	04.50.51.39.26	haute-savoie@ffrandonnee.fr
75	FFRandonnée Paris	01 46 36 95 70	paris@ffrandonnee.fr	FERRY Alain	responsable adhésion		alferry@hotmail.fr
76	FFRandonnée Seine Maritime	09 53 82 34 96 06 33 49 52 45	seine-maritime@ffrandonnee.fr	MONTIER Yvonne	responsable adhésion	06 68 08 11 36	seine-maritime.secretaire@ffrandonnee.fr
77	FFRandonnée Seine Et Marne	01 60 39 60 69	seine-et-marne@ffrandonnee.fr	LOEUILLOT Lydie	responsable adhésion	01 60 39 60 69	seine-et-marne@ffrandonnee.fr
78	FFRandonnée Yvelines	06 85 62 87 24	yvelines@ffrandonnee.fr	MARINONI Jacqueline	responsable adhésion	01 30 51 94 65	yvelines@ffrandonnee.fr
79	FFRandonnée Deux Sèvres	05 49 28 25 88 06 99 31 17 32	deux-sevres@ffrandonnee.fr	ROUSSIASSE Roseline	Responsable adhésion	05 49 96 11 75 06 43 50 87 29	rando79.rr@orange.fr
80	FFRandonnée Somme	06 77 99 82 04	somme@ffrandonnee.fr	DESAIN Elisabeth	responsable adhésion	06 77 99 82 04	somme.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
81	FFRandonnée Tarn	05 63 47 33 70	tarn@ffrandonnee.fr	DELBRUEL Suzy	responsable adhésion		maow@orange.fr
82	FFRandonnée Tarn Et Garonne	05 63 63 68 44 06 48 61 92 29	tarn-et-garonne@ffrandonnee.fr	FAZENTIEUX Annie	responsable adhésion	06 65 27 04 01	tarn-et-garonne.secretaire@ffrandonnee.fr
83	FFRandonnée Var	04 94 42 15 01	var@ffrandonnee.fr	HELVIG Jean rené	Pdt de la commission PA	06 07 96 60 10	var.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
84	FFRandonnée Vaucluse	04 26 03 17 25 06 24 15 09 97	vaucluse@ffrandonnee.fr	BELLON Julie	Salariée	04 26 03 17 25	rando84@mdsports84.org
85	FFRandonnée Vendée	02 51 44 27 38	vendee@ffrandonnee.fr	RAIULET Jérôme	Chargé de développement	02 51 44 27 38	vendee@ffrandonnee.fr
86	FFRandonnée Vienne	06 32 03 57 51 06 45 97 43 40	vienne@ffrandonnee.fr	PASCARD Joëlle	responsable adhésion	05 49 42 50 32	joelle.pascard@orange.fr
87	FFRandonnée Haute Vienne	05 55 10 93 87	haute-vienne@ffrandonnee.fr	SARABEN Jean		06 42 14 08 28	jean.saraben@orange.fr
88	FFRandonnée Vosges	03 29 38 90 02	vosges@ffrandonnee.fr	WEISS Stefan	responsable adhésion	06.80.23.94.97	stefan.weiss@orange.fr
89	FFRandonnée Yonne	03 45 02 75 91	yonne@ffrandonnee.fr	DENIS Michèle	Secrétaire	06 71 79 29 26	yonne@ffrandonnee.fr
90	FFRandonnée Territoire De Belfort	09 75 90 16 83	territoire-de-belfort@ffrandonnee.fr	SILVANT Brigitte	responsable adhésion	06 31 65 47 50	brigitte.silvant90@gmail.com
91	FFRandonnée Essonne	01 69 23 44 21 06 31 31 71 33	essonne@ffrandonnee.fr	LEROY Martine	responsable adhésion		essonne@ffrandonnee.fr
92	FFRandonnée Hauts De Seine	01 41 08 05 21	hauts-de-seine@ffrandonnee.fr	BERNARDET Marie Jo		01 47 09 29 90 06 71 77 44 21	marie-jobernardet@orange.fr
93	FFRandonnée Seine Saint Denis	01 48 54 00 19	seine-saint-denis@ffrandonnee.fr	BLÉD Jean	Responsable Adhésion	06 35 51 96 59	seine-saint-denis.secretaire@ffrandonnee.fr
94	FFRandonnée Val De Marne	01 84 77 00 53	val-de-marne@ffrandonnee.fr	BAQUES Michel	responsable adhésion	06 83 83 39 34	mbaques@ffrandonnee.fr
95	FFRandonnée Val D'Oise		val-doise@ffrandonnee.fr	TESCHER Jean Luc	responsable adhésion	06 13 52 89 86	val-doise.secretaire@ffrandonnee.fr
971	FFRandonnée Guadeloupe	06 90 35 17 54	guadeloupe@ffrandonnee.fr	REGENT Jeannette	responsable adhésion	06 99 04 78 47	jnregent@orange.fr
972	FFRandonnée Martinique	05 96 70 54 88	martinique@ffrandonnee.fr	VOLTINE Patrick	Responsable Adhésion	06 96 30 81 70	martinique@ffrandonnee.fr
974	FFRandonnée Réunion	02 62 94 37 06 06 92 64 05 82	reunion@ffrandonnee.fr	MONDIA Elisabeth	Responsable Adhésion	02 62 34 37 06	ffrandonnee.comitedelaunion@gmail.com

VOS INTERLOCUTEURS PRATIQUE-ADHÉSION PAR RÉGION

COMITÉS	TÉLÉPHONE	EMAIL	COORDINATEUR PRATIQUE ADHÉSION	E-MAIL PA
FFRandonnée Auvergne-Rhône-Alpes	04 78 52 36 86	auvergne-rhone-alpes@ffrandonnee.fr	Jean-Claude GRANGEON	aura.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Bourgogne-Franche-Comté	03 81 61 21 78 06 06 90 21 78	bourgogne-franche-comte@ffrandonnee.fr	Bruno ROGER	bourgogne-franche-comte.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Bretagne	02 23 30 07 56	bretagne@ffrandonnee.fr	Josiane GUEGUEN	bretagne.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Centre Val de Loir	02 54 35 55 63	centre-val-de-loire@ffrandonnee.fr	Alain NEVIERE	centre-val-de-loire.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Corse		corse@ffrandonnee.fr	Louis Marc CHAGNARD	corse.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Grand EST	03 83 18 87 36	grand-est@ffrandonnee.fr	Michel SIMON	grand-est.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Haut de France	03 22 41 08 27	hauts-de-france.pratiques-adhesion@ffrandonnee.fr	Thérèse LECLERCQ	tleclercq@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Ile de France	01 48 01 81 51	idf@ffrandonnee.fr	LAMAURT Bruno	idf.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Normandie	09 51 28 11 67 06 60 64 51 28	normandie@ffrandonnee.fr	Michel DIMPAULT	normandie.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Nouvelle-Aquitaine	05 57 88 26 43	nouvelle-aquitaine@ffrandonnee.fr	Francis JUNQUA	nouvelle-aquitaine.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Occitanie	05 62 24 18 77	occitanie@ffrandonnee.fr	Pierre CLARETO	occitanie.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Pays de la Loire	02 40 58 61 21	Pays-de-la-loire@ffrandonnee.fr	Jacques BONHOMMET	pays-de-la-loire.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
FFRandonnée Provence-Alpes Côte d'Azur	04 91 24 43 41	paca@ffrandonnee.fr	Jean-Bernard RIEDI	paca.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr

NOUVEAUTÉ

Il existe dorénavant des adresses mails spécifiques pour les commissions Pratiques-Adhésion pour chaque comité composées ainsi :
NOMduCOMITE.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr

Exemples :

- morbihan.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr
- ile-de-france.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr

▼ N'hésitez pas à les intégrer dans vos échanges de mail.

IMPORTANT

Ce tableau des responsables adhésion est régulièrement tenu à jour sur la base documentaire fédérale (information sur l'accès à la base doc page 8).

2

ESPACE ADHÉSION: PROCÉDURES ET SERVICES EN LIGNE

- 1• Procédure d'affiliation d'un club à la FFRandonnée 14
- 2• Gérer son club 15
 - a) Créditer son compte « Vie fédérale » 15
 - b) Mettre à jour sa fiche d'activité 15
 - c) Mettre à jour ses membres et ses coordonnées 16
 - d) Régler sa cotisation et ses commandes 16
 - e) Éditer ses attestations 16
- 3• Gérer ses titres d'adhésion 16
 - a) Les licences 16
 - b) Les Randopass® 19
 - c) Les cartes de balisage 19
(procédure réservée aux comités départementaux)
- 4. Gérer ses abonnements 20
 - a) Passion Rando Magazine 20
 - b) GR @ccess 21



1• Procédure d'affiliation d'un club à la FFRandonnée

▼ Qu'est-ce que l'affiliation ?

L'affiliation permet à une association de bénéficier des avantages offerts par la Fédération et de pratiquer la randonnée sous couvert de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, délégataire de l'activité par le Ministère des Sports. Une association affiliée à la Fédération ayant réglé sa cotisation annuelle et ayant délivré des licences associatives à tous ses adhérents, devient alors un membre titulaire de la FFRandonnée.

▼ Qui peut demander l'affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre ?

« Toute association sportive ou section d'association sportive 'loi de 1901' ayant pour objet au moins la pratique et le développement de la randonnée pédestre et/ou l'une de ses disciplines connexes (marche nordique, Longe Côte Marche Aquatique, raquette...), tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs ». Les statuts types d'une association de randonnée pédestre sont disponibles auprès du comité du département dans lequel demeure le siège de l'association ou sur la base documentaire fédérale.

▼ Quels sont les engagements de l'association ?

Lors de sa demande d'affiliation, l'association s'engage par écrit à se conformer aux statuts et règlements de la Fédération ainsi qu'à ceux de ses comités régionaux et départementaux. Elle s'engage également à respecter et défendre les valeurs de la Fédération.

▼ Quelles sont les pièces à fournir pour la demande d'affiliation ?

- Bulletin de demande d'adhésion à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre - en trois exemplaires (à demander au comité départemental) : l'association conservera un exemplaire et joindra les deux autres au dossier (un pour le comité départemental, un

pour le siège de la Fédération). Toutes les informations demandées dans le bulletin sont nécessaires pour la validation de l'affiliation. A envoyer à tleclercq@ffrandonnee.fr

- Statuts de l'association, signés du Président au minimum.
- Copie de la publication au Journal Officiel mentionnant la création ou la modification de l'association (disponible sur le site www.journal-officiel.gouv.fr) pour les associations existantes. Pour les nouvelles associations, afin d'accélérer la procédure d'affiliation, la copie du récépissé de déclaration en préfecture.
- Composition complète du conseil d'administration ou bureau : noms, prénoms, adresse postale et courriel.
- Règlement intérieur de l'association (s'il existe).
- Pour les associations à multi activités : fournir une attestation de création d'une section de randonnée pédestre et/ou l'une de ses disciplines connexes signée du président de l'association.
- Le mandat de prélèvement SEPA complété, signé et accompagné d'un RIB afin de payer la cotisation et souscrire des licences.
- Demande de souscription à l'option impression des licences.

⚠ IMPORTANT

Pour les clubs qui ne souhaitent pas souscrire au contrat fédéral d'assurance, fournir **impérativement** une attestation d'assurance qui couvre au minimum la Responsabilité civile du club.

▼ Quel est le rôle du comité départemental dans la demande d'affiliation d'un club ?

- Il se présente en interlocuteur privilégié du club pour l'accompagner dans toutes ses démarches
- Il contrôle TOUTES les pièces à produire pour la demande d'affiliation
- Il veille à ce que le club ou la section délivre une licence à tous ses adhérents

▼ Procédure d'affiliation :

- L'association expédie deux exemplaires du dossier au comité départemental.
- Le comité départemental étudie et valide la demande. Il transmet ensuite un exemplaire du dossier au Service aux adhérents de la Fédération.
- Le Service aux adhérents de la Fédération instruit le dossier pour ratification par le Comité directeur fédéral.

Sous réserve que le dossier soit complet, la Fédération attribue un numéro d'affiliation qui sera principalement utilisé dans les relations administratives et sportives entre l'association et les instances fédérales.

Sont également attribués des codes d'accès personnalisés au site Internet « Gestion fédérale » accessible sur <https://gestion.ffrandonnee.fr>. Il permet d'assurer la gestion des titres d'adhésion.

▼ À quel moment l'association est-elle effectivement affiliée ?

Quand elle remplit les deux conditions ci-dessous :

- La ratification de l'affiliation par le Comité directeur de la Fédération,
- Le règlement de la cotisation annuelle (définie chaque année en A.G. Fédérale) et la délivrance d'une licence à chacun des membres pratiquant la randonnée pédestre, conformément aux statuts et règlement intérieur fédéraux.

2• Gérer son club

a) Créditer son compte « Vie fédérale »

Avant toute saisie, il vous faut créditer votre compte « Vie fédérale » à la FFRandonnée soit par :

▼ Prélèvement automatique

Simplifiez-vous la vie. Utilisez en toute tranquillité la solution du prélèvement automatique.

De nombreux clubs l'ont d'ores et déjà adopté et ils sont un peu plus chaque année. Faites comme eux ! À n'importe quel moment, vous pouvez réaliser des commandes (licences, abonnements, etc.) ; il suffit de remplir et signer **l'annexe 6** « Mandat de prélèvement SEPA ». Ce mandat est à retourner soit à la Fédération, soit à Handirect Services accompagné d'un RIB du club.

Attention, les deux pièces sont indispensables : un RIB sans mandat de prélèvement ou inversement ne seront pas acceptés. Toutes les nouvelles associations ont l'obligation de régler leurs adhésions par prélèvement automatique et d'imprimer elles-mêmes leurs licences en souscrivant à l'option « impression des licences ».

⚠ ATTENTION

Si l'association paie par chèque, il faudra qu'il s'acquitte au démarrage de la saison de l'affiliation et d'un forfait « service+ » :

- Club < 30 adhérents = 24 €/saison
- Club > = 30 adhérents = 40 €/saison

Pour les associations en règlement par chèque, pour approvisionner votre compte, envoyer un chèque à l'ordre de la FFRandonnée, accompagné des coordonnées et du n° d'affiliation de l'association, à :

HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée - 15 rue du Château des Rentiers - 75 013 PARIS

Ce chèque correspondra au montant de la commande effectuée et du forfait service+, ou à un montant plus élevé, le crédit restant au solde de votre compte « Vie fédérale » vous permettra de régler vos prochaines commandes.

Toutefois si le solde n'est plus suffisamment créditeur, il vous faut l'alimenter pour pouvoir à nouveau réaliser des commandes.

Vos comptes (opérations et soldes) sont consultables 24h/24 sur le site Internet « Gestion fédérale », sur l'onglet « Compte ».

Les reçus sont téléchargeables et imprimables dans la rubrique « Ma Structure », onglet « Justificatif » ou « Compte ». Utilisez ces reçus comptables pour toutes vos démarches administratives. En fin de saison, tout crédit fait l'objet d'un report sur l'année suivante.

Lors de vos opérations, comme par exemple votre adhésion annuelle ou votre commande de licences, votre compte « Vie fédérale » sera automatiquement débité.

⚠ IMPORTANT

N'oubliez pas d'ajouter le montant du service + lors de votre commande en début de saison. Sans ce paiement, nous utiliserons le montant des licences pour régler le service +.

b) Mettre à jour sa fiche d'activité

Depuis 2009, la Fédération recense l'offre d'activités et de services de ses clubs afin :

- D'en assurer une meilleure promotion et valorisation auprès du public randonneurs, notamment sur le site internet de la Fédération; les besoins du futur adhérent en terme de type, durée, niveau, jour... de pratique sont automatiquement mis en lien avec les clubs proches de chez lui.
- De mieux les connaître, les analyser et de développer des dispositifs adaptés en faveur du développement de la pratique et des pratiquants.

La Fédération a donc créé un outil permettant :

- de recenser les données concernant les activités des clubs,
- de faire bénéficier le grand public d'un nouveau service en ligne pour choisir le club le plus à même de répondre à ses attentes. Ce service est accessible depuis le site FFRandonnée www.ffrandonnee.fr, rubrique « Nous rejoindre » > Recherche avancée
- de permettre aux comités d'accéder facilement au recueil de l'ensemble des données les concernant avec le fichier de l'ensemble des fiches d'activités de leurs clubs adhérent. Pour ce faire se rendre sur <https://gestion.ffrandonnee.fr> (rubrique Extractions > Fiches d'activités)

▼ Procédure de renseignement et de mise à jour de la fiche

Chaque club doit remplir sa fiche « informations sur les activités du club », rassemblant des renseignements sur son fonctionnement et son offre. Y figurent des critères à remplir ou à cocher (exemples : type de public, type de randonnée, jour de sortie...).

Rendez-vous dans « Ma Structure », onglet « Activités ».

⚠ ATTENTION

Attention : remplir ou mettre à jour annuellement la fiche devient obligatoire pour avoir accès au module règlement de la cotisation et souscription de licence.

c) Mettre à jour ses membres et ses coordonnées

Pensez à mettre à jour avant chaque début de saison la liste de vos membres et vos coordonnées dans l'onglet « Ma Structure », « Membres » ou « Coordonnées ». Le but est de nous permettre de contacter le bon interlocuteur lorsque nous rencontrons un problème avec votre compte. Pour la saison à venir, merci de rentrer vos numéros SIRET et RNA dans le système de gestion ou en remplissant l'annexe n°2 Fiche de renseignements.

ATTENTION

Il est essentiel de réaliser les modifications sur votre compte après votre Assemblée Générale (onglet « Membres ») et de mettre à jour les coordonnées liées à l'expédition des licences (onglet « Coordonnées », partie « Expédition des licences », annexe n°2).

d) Régler sa cotisation et ses commandes

Important: La cotisation doit impérativement être réglée préalablement à toute commande.

Depuis la saison sportive 2013/2014, la cotisation du club est de 60 € pour les associations de 30 adhérents et plus (au 31 août 2018) et de 40 € pour les associations de moins de 30 adhérents. Peut venir s'ajouter une surcotisation départementale et/ou régionale spécifique. Les documents téléchargeables sur la base documentaire vous indiquent le montant de ces surcotisations :

- Rubrique « Adhésions_Campagne d'adhésion 2018/2019 »

Merci de contacter votre comité départemental et/ou régional pour plus d'informations.

En utilisant Internet

Merci de vous référer aux fiches n°4 et 5 du guide utilisateur simplifié disponible sur la base documentaire.

NB: L'enregistrement de la cotisation annuelle du club, est indispensable pour pouvoir saisir les licences, ainsi que la mise à jour de la Fiche des activités du club (annexe n°3) et les coordonnées des membres du bureau (annexe n°2) dans l'onglet « Membres »

En utilisant le support papier, vous optez automatiquement pour un service payant, le forfait service+

Adressez à: HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée - 15 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

1. Le bordereau de règlement de votre commande (cf. annexe 5) accompagné du chèque correspondant sauf si vous êtes en prélèvement.
2. Merci de mentionner systématiquement le numéro d'affiliation du club au dos de votre chèque.

REJET DE PRÉLÈVEMENT OU DE CHÈQUE

Les frais bancaires à la charge de la Fédération suite à un rejet de prélèvement ou de chèque sont refacturés systématiquement à l'association (montant forfaitaire de 17€) et son compte sera bloqué jusqu'à ce qu'elle le régularise.

e) Editer ses attestations

Vous avez, à tout moment, la possibilité d'imprimer des attestations pour votre club dans l'onglet « Ma Structure » puis « Attestation

» (merci de vous référer à la fiche n°8 du guide utilisateurs). Vous disposez de trois types d'attestations :

- **Attestation d'affiliation structure** : elle vous permet de prouver votre affiliation à la fédération auprès d'instances publiques.
- **Attestation d'assurance structure** : elle vous permet de certifier que votre association est assurée par la FFRandonnée au titre du contrat d'assurance souscrit et garantissant sa Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés au Tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées, conformément aux dispositions des articles L321-1 et D321-1 du Code du Sport.
- **Attestation de forfait manifestation exceptionnelle** : elle vous permet de certifier que votre association est assurée par la FFRandonnée à l'occasion d'une manifestation.

LES MANIFESTATIONS SPÉCIALES

L'accueil d'un public non adhérent à l'association: les randonneurs à l'essai, l'accueil ponctuel de touristes... (qui relevait des forfaits manifestations exceptionnelles et accueil), sont couverts par le contrat fédéral d'assurance aussi bien vis-à-vis de la responsabilité du comité ou du club que de celle du pratiquant.

Lorsqu'une association ou un comité organise une manifestation où elle souhaite accueillir des non-licenciés, elle est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral d'assurance. Les participants non licenciés sont également couverts en responsabilité civile et dommages corporels, tout comme les bénévoles non licenciés qui participent pour le compte de l'association à l'organisation de la manifestation. En revanche, elle doit rester exceptionnelle c'est-à-dire ne pas être considérée comme relevant de l'activité régulière de l'association.

3• Gérer ses titres d'adhésion

a) Les licences (procédure réservée aux clubs affiliés)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les licences peuvent être délivrées à partir du 1^{er} septembre et sont valables jusqu'au 31 août de l'année suivante.

L'assurance éventuellement attachée à la licence est valable du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année suivante afin de permettre le renouvellement des licences sans interruption de garantie.

QUELS TITRES D'ADHÉSION SONT PROPOSÉS PAR LA FÉDÉRATION ?

La licence individuelle (IS, IR, IRA et IMPN) est un titre annuel et nominatif délivré par une association adhérente à la Fédération et ouvrant certains droits à son titulaire. Elle peut être délivrée à un mineur mais nécessite la présentation d'une autorisation parentale pour sa participation aux randonnées associatives en l'absence de ses parents (cf. Annexe autorisation parentale, téléchargeable sur « la Base documentaire fédérale »).

La licence familiale (FS, FR, FRA, FRAMP, FMPN) est un titre annuel délivré par une association adhérente à la Fédération à un titulaire et ses membres rattachés entrant dans la définition de la famille ci-dessous :

▼ Conjoint(e) ou concubin(e) notoire ou partenaire pacsé(e).

▼ Enfants mineurs, y compris ceux confiés par la DDASS, et enfants majeurs sous tutelle vivant sous le même toit que leurs parents.

▼ Enfants ou petits-enfants mineurs ou majeurs de moins de 25 ans, fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit qu'eux.

Remarques :

▼ La licence familiale monoparentale (FRAMP) est destinée aux personnes dites « isolées » (un seul parent ou grand-parent).

Licences spécifiques

1/ La licence IR LCMA

La licence IR LCMA FFRandonnée propose aux clubs adhérents à une structure ou une fédération ayant contractualisé avec la fédération (ex : l'association « Les Sentiers Bleus ») de s'affilier à la fédération et de faire adhérer leurs membres au moyen d'une double licence. Ainsi ces clubs affiliés FFRandonnée pourront générer un nouveau type d'adhésion, la licence IR LCMA à 11,10 euros (ou toute autre licence FFRandonnée). Seuls ces clubs y auront accès ; et ils devront obligatoirement les gérer par internet (via le site de gestion de la vie fédérale), les imprimer eux-mêmes et les régler par prélèvement automatique. Cette licence IR LCMA couvre la responsabilité civile du licencié dans sa pratique du Longe Côte Marche Aquatique; pour profiter de la couverture lors de la pratique de toute autre activité de marche ou de randonnée, il est nécessaire de souscrire une licence IR classique.

Pour toute question complémentaire, envoyer un mail à marchequatique@ffrandonnee.fr

2/ La double licence (IR FFSA ou IR FFH)

Ces licences sont destinées aux personnes détenant une licence de la Fédération Française du Sport Adapté ou de la Fédération Française Handisport.

Elle leur permet sur présentation de leur licence FFSA ou FFH et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la randonnée pédestre d'acquiescer une licence FFRandonnée. Cette licence offre les mêmes garanties d'assurance que la licence IR.

3/ La licence associative non pratiquant (IRA ANP)

Cette licence est destinée aux bénévoles adhérent à un club qui ne peuvent pas ou plus randonner et qui désirent néanmoins mettre leurs compétences au service de l'association. Elle leur permet d'être adhérents et de participer à toutes les activités autres que la randonnée. Cette licence offre les mêmes garanties d'assurance que la licence IRA excepté pour la pratique de la randonnée et ne nécessite pas la présentation d'un certificat médical.

4/ La licence comités (IComités, FComités)

Cette licence est destinée aux bénévoles adhérent à un COMITE, souhaitant s'impliquer dans celui-ci sans pratiquer dans un club. Cette licence offre les mêmes garanties d'assurance que la licence IRA et nécessite la présentation d'un certificat médical.

Vous avez la possibilité de prendre cette licence en option « Familiale », comprenant la même définition de la famille que pour une licence familiale classique. Cette licence pourra être souscrite par les comités sur le site de gestion, en sélectionnant « Licence Comités » en type de licence dans l'onglet « Licences ».

IMPORTANT LE CERTIFICAT MÉDICAL

À compter du 1^{er} septembre 2017, la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application imposent aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 ans au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.

Première prise de licence :

Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée daté de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant.

Renouvellement de licence :

Durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé (cf annexe 7 page 36 de ce guide) : S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il l'atteste (cf. annexe 8 page 37 de ce guide), il est dispensé de présentation d'un certificat médical.

S'il répond « OUI » à une seule des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence.

Pratique en compétition :

Attention, pour pratiquer le rando challenge® ou le longe côte en compétition, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication pour la **pratique en compétition**. Sa validité est également de 3 ans.

Votre club doit archiver l'ensemble des attestations et certificats médicaux de la saison sportive, afin de pouvoir les produire si nécessaire. Le questionnaire rempli ne doit pas vous être transmis par le licencié ; seule l'attestation de réponse négative à ce questionnaire doit vous être remise.

La commission médicale recommande un certain nombre de préconisations pour des publics et pratiques spécifiques.

Pour plus d'information, se reporter au Memento Fédéral PEO version 2018/2019.

AVANT TOUTE COMMANDE

Pensez impérativement à :

- ▼ Créditer votre compte « Vie fédérale » (page 15).
- ▼ Régler votre cotisation (page 16).



COMMENT ENREGISTRER SES LICENCES ?

1/ En utilisant le site de gestion des licences

▼ Le renouvellement des licences

Mode d'emploi : consultez la fiche n°5 du guide utilisateur simplifié. En cas d'erreur de saisie ou pour toute modification, nous vous invitons à vous rapprocher de votre comité départemental ou du Service aux Adhérents de la Fédération par courriel à association@ffrandonnee.fr.

▼ L'impression des licences

En imprimant vous-même vos licences, vous vous engagez à saisir vos licences sur le site Internet « Gestion fédérale » puis à les imprimer.

▼ La personnalisation des licences

Vous pouvez insérer vous-même le logo de votre club sur vos licences, en le téléchargeant sous format image (jpeg, png, gif...) dans l'onglet « Logo » (« Ma Structure »). Si vous n'y arrivez pas, vous pouvez également le transmettre à association@ffrandonnee.fr.

▼ Nouvel adhérent

Pour tout nouveau licencié, si vous ne saisissez pas vous-même vos licences il vous faut remplir un **bordereau de demande de licences** (cf. **annexe 4**). L'intégralité des mentions devra figurer de façon lisible, notamment la date de naissance.

Lorsqu'un nouvel adhérent souhaite rejoindre votre association, demandez-lui de vous régler la cotisation au club, sa licence et s'il le souhaite, l'abonnement à Passion Rando (par chèque pour garder une trace comptable).

N'oubliez pas de demander le certificat médical.

Les garanties d'assurance prennent effet immédiatement dès la souscription ou le renouvellement de la licence auprès du club.

⚠ ATTENTION

Pour éviter tout doublon, merci de demander à tout nouvel adhérent s'il a déjà été licencié FFRandonnée et si oui, quel était son numéro de licence. Nous rappelons qu'un numéro de licence est unique et conservé à vie.

Pour créer un nouvel adhérent disposant d'un ancien numéro de licence sur le site de gestion des licences, rendez-vous dans « Licences » et « Créer une nouvelle licence ». Puis cliquez sur les trois petits points à côté de « N° de licence » (zone grisée). Vous pourrez ainsi « rechercher » son ancien numéro de licence et retrouver toutes ses informations. Pour terminer, validez à l'aide de la coche verte.

En version papier, merci de préciser le numéro sur le bordereau de demande de licences.

Commande de lettres-cartes « Licence » vierges

Pour commander des exemplaires de lettres-cartes « Licence » vierges, il faut renseigner l'**annexe 1** « bon de commande » et nous l'adresser ensuite, soit :

▼ Par e-mail à : association@ffrandonnee.fr,

▼ Par voie postale à FFRandonnée - Service aux adhérents - 64 rue du dessous des Berges 75013 Paris

Ces supports sont bien entendu gratuits, n'hésitez pas à nous en faire la demande.

AVANTAGES LIÉS À L'IMPRESSION DES LICENCES PAR LE CLUB

- Un service rapide et simultané.
- En cas d'erreur de saisie ou de perte de la licence, vous pouvez la réimprimer.
- Absence de contraintes :
 - Pas de délai d'attente, vous disposez immédiatement de vos licences
 - Ce service ne nécessite **pas d'imprimante spécifique**.
 - L'impression des licences est peu coûteuse en encre, car ne s'imprime sur le support de licence que les informations personnelles de l'adhérent.

2/ En utilisant le support papier, vous optez automatiquement pour un service payant, le forfait service+.

Les clubs ayant souscrit l'option impression des licences ne peuvent pas utiliser le mode de commande papier.

▼ Le renouvellement des licences

• Le listing de renouvellement des licences vous est transmis au mois de juin. Tous les licenciés de votre association de la saison sportive 2017/2018 sont inscrits sur ce document, ainsi que leur numéro d'adhérent, coordonnées, date de naissance, sexe et type de licence.

▼ Mettre à jour ce listing :

- En modifiant toute donnée erronée concernant un licencié souhaitant adhérer pour la saison à venir (ex : adresse, nom, courriel, type de licence,...). Pour cela, rayer les mentions fausses et écrire très lisiblement et en lettres CAPITALES les nouvelles données juste en dessous.
- En indiquant si l'adhérent souhaite ou non renouveler sa licence en cochant la case prévue à cet effet
- En indiquant si l'adhérent souhaite ou non s'abonner au magazine Passion Rando en cochant la case prévue à cet effet
- En vérifiant (et en modifiant si besoin) l'adresse d'expédition des licences figurant en tête du listing
- En rayant toute personne inconnue de votre club figurant par erreur sur le listing.

⚠ IMPORTANT

- Afin de faciliter le travail de saisie et d'éviter les erreurs d'enregistrement, les mises à jour doivent obligatoirement figurer sur le listing et être écrites très lisiblement. Tout document incomplet ou illisible vous sera réexpédié.
- Les licenciés de l'année 2018 sont couverts par l'assurance jusqu'au 31 décembre 2018. C'est pourquoi tous les adhérents de votre club devront impérativement posséder une licence 2018-2019 avant cette date.

▼ Envoi et règlement des licences

Joignez au listing de renouvellement des licences, le bordereau de règlement rempli (cf. **annexe 5**) et envoyez le tout à :

HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée - 15 rue du Château des Rentiers - 75 013 PARIS

Suivez les instructions du paragraphe **d) Régler sa cotisation et ses commandes**, page 16.

En optant pour ce mode de règlement des licences, vous vous devez régler le service +.

EN CAS DE PROBLÈME

Reportez-vous au guide utilisateur ou aux fiches simplifiées sur la base documentaire fédérale.

• **Vous trouverez les coordonnées de votre comité dans le tableau pages 9 à 12 de ce guide**

• Le Service aux adhérents du siège de la Fédération est aussi à votre disposition par e-mail : association@ffrandonnee.fr

▼ Réception et distribution des licences à vos adhérents

- Pour les clubs qui n'impriment pas leurs licences, nous leur adressons leur commande, accompagnée d'un reçu comptable à conserver.
- Une fois par semaine, nous informons vos comités des licences émises et des abonnements souscrits dans votre association, et leur réglerons leur part licence.

b) Les Randopass®

(vente réservée aux comités - promotion possible par les clubs)

Définition: Le Randopass® remplace la Randocarte®

Le Randopass® est un nouveau titre de participation annuel, nominatif et individuel, proposé par la FFRandonnée depuis cette nouvelle saison 2018-2019. Ce titre ouvre droit à la garantie Responsabilité civile et Accidents corporels dès la date de souscription.

Un randonneur peut pratiquer la randonnée en dehors d'un club, tout en souhaitant adhérer à la Fédération.

Souscrire au Randopass® c'est :

- soutenir les actions du comité (balisage, entretien des sentiers),
- bénéficier d'une assurance adaptée,
- profiter des services et avantages fédéraux.

⚠ ATTENTION

Le Randopass® est distribué par les comités départementaux, régionaux et le national. Les clubs ne peuvent pas distribuer le Randopass® mais ils peuvent en assurer la promotion.

Ce titre d'adhésion permet aux millions de randonneurs «hors club» de rejoindre votre comité et notre Fédération. Vous les rencontrez sur les sentiers, parlez-leur de vos actions et incitez-les à vous, à nous rejoindre, pour randonner l'esprit libre !

▼ La gestion des Randopass®

Le Randopass® est un titre de participation totalement dématérialisé. Les titulaires le recevront donc par mail à la suite de leur commande.

Il est valable pour une durée d'un an, de date à date.

Le Randopass® se prend uniquement sur la boutique du site MonGR.fr par carte bancaire. Grâce à l'interfaçage du site MonGR.fr avec le site de Gestion de la Vie Fédérale, vous aurez la possibilité d'extraire et de modifier les données des titulaires d'un Randopass®.

▼ Le tarif des Randopass®

Le tarif du Randopass® est de 28€ avec une assurance incluse. Les ressources liées à la vente des pass seront réparties entre tous les niveaux de la Fédération. Quelle que soit la structure (comité ou national) qui vendra un Randopass®, le comité départemental, le comité régional et le national seront systématiquement rétribués selon la répartition présentée ci-dessous.

Répartition financière des ressources de la vente d'une Randocarte®

Randopass®	
Tarif global	28,00 €
Frais de gestion *	2,00 €
Part assurance	2,60 €
Part départementale	10,00 €
Part régionale	2,00 €
Part nationale	6,40 €
Frais de promotion	5,00 €

* charges de production d'un Randopass®, gestion administrative et financière, documentation

c) Les cartes de balisage

(procédure réservée aux comités départementaux)

Pour toute information concernant le balisage et la collecte de données dans le cadre du programme numérique fédéral, merci de vous rapporter à la brochure Assurances.

▼ La carte de « Baliseur-Collecteur officiel »

Depuis la saison sportive 2013-2014, cette carte constitue un titre couvrant deux fonctions distinctes au sein de la Fédération :

- Le baliseur officiel
- Le collecteur

▼ Le balisage officiel individuel et la collecte de données dans le cadre du programme numérique fédéral

• Obligatoire :

Attribuer une carte de « Baliseur-collecteur officiel » par baliseur et/ou par collecteur individuel.

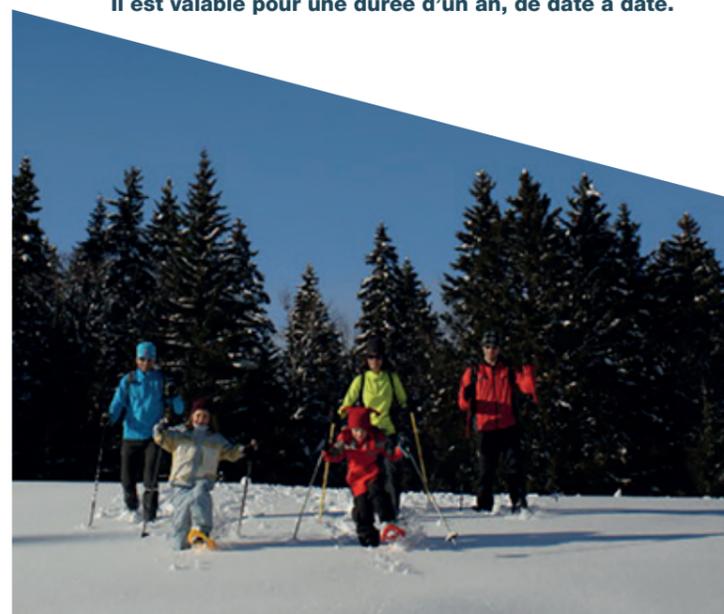
• Facultatif :

Commandez une licence de type IRA avec un abonnement à Passion Rando au tarif d'une licence de type IS pour le baliseur et pour le collecteur, si ce dernier est un baliseur. Dans le cas contraire, le collecteur doit être un licencié.

• Possibilité :

Étendez la garantie Responsabilité civile et Accidents corporels de la licence IRA du baliseur ou du collecteur aux Multiloisirs Pleine Nature. Si la commande est effectuée par le comité départemental, l'assurance Responsabilité civile et Accidents corporels est offerte ; ainsi, le baliseur ou le collecteur bénéficie d'une licence IRA pour le tarif d'une IS.

Si le baliseur souhaite bénéficier d'une assurance Multiloisirs de Pleine Nature, il bénéficiera d'un tarif préférentiel (coût licence IMPN - coût assurance IRA).



▼ La commande

Attention : Le comité départemental doit renouveler la carte « Baliseur - Collecteur officiel » à tous ses baliseurs ou collecteurs officiels au plus tard le 1^{er} janvier pour qu'ils bénéficient du contrat d'assurances.

Vous devez dorénavant imprimer au niveau de votre comité les cartes « Baliseur - Collecteur officiel » à l'aide des exemplaires vierges fournis par la Fédération.

Les supports vierges de lettres - cartes « Baliseur - Collecteur officiel » sont disponibles tout au long de l'année sur commande par e-mail à : association@ffrandonnee.fr ou en utilisant le bon de commande en **annexe 1**.

▼ Le balisage associatif et les opérations collectives de débroussaillage

Depuis la saison sportive 2014/2015, les commandes de balisage associatif et d'opérations collectives de débroussaillage sont informatisées. Le comité peut souscrire directement pour le compte de ses associations une garantie d'assurance pour ce type de missions. Il adresse au club une attestation d'assurance certifiant que ce dernier est bien assuré pour ces opérations.

Tarifs :

Pour le balisage associatif : 4,30€ par tranche de 20 km

Pour les opérations collectives de débroussaillage :

21 € par jour /ou par week-end

4• Gérer ses abonnements

a) Passion Rando Magazine

Passion Rando, le magazine de la randonnée grandeur nature, disponible en kiosque et sur abonnement avec une nouvelle formule en 2018 !

Chaque trimestre :

- + d'idées rando près de chez vous
- + d'informations, de conseils pratiques et les dernières tendances matos
- + d'inspiration pour trouver vos prochaines destinations en France ou à l'étranger

UN MAGAZINE DE DÉCOUVERTE

...pour faire le plein d'idées randos variées et pour tous les niveaux de pratique

Passion Rando apporte aux amoureux de randonnée toutes les pistes de découverte de pays, départements et régions en France ainsi qu'une sélection des meilleurs circuits et treks à l'étranger, recommandés par nos spécialistes.

...pour randonner « autrement »

La rubrique Nature de Passion Rando, vous invite à mieux connaître et comprendre la nature qui vous entoure. Les fiches randos thématiques des Randos Découverte vous mènent sur les chemins des colporteurs, pèlerins, douaniers... ou encore à la découverte des richesses méconnues d'un territoire.

UN MAGAZINE PRATIQUE D'INFORMATIONS...

...au service de ses lecteurs

Actus générales, actus de la FFRandonnée, agendas des festivals, salons : restez informés des dernières actualités liées à la randonnée ! Avec le « Coup de cœur », une personnalité partage son amour pour

la marche ou le voyage à pied et nous livre ses coups de cœur pour les destinations rando qui l'ont fait vibrer...

... pour les randonneurs passionnés et équipés

Nos experts vous guident sur vos choix d'équipement, vous conseillent les bons gestes santé et vous livrent leurs astuces.

▼ L'abonnement à Passion Rando

À qui s'adresse l'abonnement ?

L'abonnement s'adresse :

- aux adhérents titulaires d'une licence ou d'une carte de « Baliseur -Collecteur officiel ». Ils bénéficient d'un tarif préférentiel ;
- aux titulaires d'un Randopass®
- au grand public rencontré lors de salons, manifestations et portes ouvertes... ;
- aux partenaires des comités: nous invitons les Comités à abonner leurs partenaires afin de leur faire découvrir le premier magazine de randonnées en France ;

▼ La gestion des abonnements par votre structure

• Souscription à l'abonnement Passion Rando

a) Soit simultanément à la souscription de l'adhésion ;

Cette procédure de gestion est la plus simple à gérer, donc à privilégier :

- Auprès du club lors de la souscription de licence.
- Auprès du comité lors de leur souscription de carte de baliseur/ collecteur officiel.

b) Soit à n'importe quel moment dans l'année, pour les licenciés :

- Par l'adhérent lui-même en nous adressant un bordereau de souscription au magazine ou en souscrivant directement en ligne sur www.ffrandonnee.fr, rubrique «Boutique», «Passion Rando Magazine»
- Par l'association, en nous adressant:
 - > soit un courrier à : **Fédération Française - Service aux Adhérents - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris**
 - > soit un courriel à : association@ffrandonnee.fr en nous précisant le numéro de licence



Passion Rando est un trimestriel, avec 4 numéros: septembre, décembre, mars et juin

Enfin, nous vous rappelons que l'abonnement ne démarre qu'au jour d'enregistrement de votre souscription.

Attention, si l'abonnement a été oublié lors de la prise de licence, nous ne pourrions vous renvoyer les numéros non reçus sur la période.

▼ Procédure

Les procédures de commande sont incluses aux procédures de commande des licences, Randopass® et cartes de baliseur/ collecteur officiel.

L'abonnement pour mon adhérent n'a pas été pris en compte, pourquoi ?

- Il lui reste encore 6 numéros ou plus à recevoir, donc sa demande de renouvellement ne peut être prise en compte.
- Votre compte n'est pas suffisamment approvisionné.
- Vous n'avez pas coché la case « je souhaite m'abonner au magazine Passion Rando ».

EN CAS DE PROBLÈME

Pour toute question concernant l'évolution de Passion Rando et son contenu, contacter le service communication de la Fédération par e-mail à : passion.rando@ffrandonnee.fr

b) GR @ccess

LE GR @CESS QU'EST-CE QUE C'EST ?

Depuis avril 2018, la Fédération propose un nouvel abonnement à destination des randonneurs itinérants sur le site MonGR.fr : le GR @ccess. **Cet abonnement numérique leur donne accès 24h/24 à l'ensemble des données disponibles sur le site :**

- 22 000 km de sentiers GR® décrits sur toute la France
- Plus de 150 suggestions d'itinéraires de randonnée itinérante de deux à six jours
- Traces de tous les GR® sur cartographie IGN au 1/25ème, le descriptif des parcours balisés et points remarquables
- Informations liées aux hébergements sur le GR®.
- Un enrichissement régulier avec de nouveaux parcours proposés
- Une mise à jour quotidienne des données
- Une garantie de la qualité des contenus édités produits par les bénévoles de la FFRandonnée

Cet abonnement est strictement personnel et valable de date à date.

▼ Tarifs du GR @ccess

Le tarif de lancement au 01 avril 2018 est de :

- Annuel à 25€/an
- Annuel adhérent FFRandonnée à 18€/an
- Mensuel à 12€/mois
- Mensuel adhérent FFRandonnée à 10€/mois

▼ Procédure de souscription du GR @ccess

La souscription au GR @ccess se fait par la même procédure que pour Passion Rando Magazine. Les comités/clubs ont la possibilité de le souscrire pour leurs licenciés, animateurs, bénévoles, ... sur le site de Gestion de la Vie Fédérale.

Vous pouvez souscrire un abonnement à tout moment en vous rendant sur l'onglet « Abonnements » puis « Abonnés GR @ccess ». Cliquez sur « Créer un nouveau abonné » et choisissez « Adhérent » en type d'abonné. Recherchez en cliquant sur les trois petits points à côté de la zone grisée « N° d'abonné » un adhérent à l'aide de son numéro de licence. Validez la personne à l'aide de la coche verte, choisissez le type d'abonnement (annuel ou mensuel) et enregistrez. L'abonnement est maintenant créé.

Vous avez également la possibilité de l'acheter sur la boutique en ligne de MonGR.fr.





3

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

RAPPEL DES COORDONNÉES UTILES

Fédération Française de la Randonnée Pédestre
Service aux Adhérents,
64, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
E-mail : association@ffrandonnee.fr
ou votre comité départemental

1• J'ai perdu mes codes d'accès à l'espace «Gestion Fédérale»

J'adresse ma demande auprès du Service aux Adhérents de la Fédération par mail ou par courrier. Les codes d'accès sont transmis par courrier ou par mail au président ou responsable de l'association.

2• Je n'ai pas accès à Internet et je souhaite disposer d'un document, d'une attestation, effectuer une commande ou modifier mon titre d'adhésion.

Je privilégie le contact de proximité :

Licencié > Association
Association > comité départemental
Comité départemental > Service aux Adhérents de la Fédération

3• Je souhaite modifier des informations personnelles

▼ Je suis licencié

Je peux effectuer cette modification à partir de mes codes d'accès personnels indiqués sur mon support de licence (je conserve précieusement ces codes) ou je m'adresse à mon club.

N.B.: LES CLUBS SONT CHARGÉS DE PRÉVENIR LES LICENCIÉS DE CONSERVER CE SUPPORT

▼ Je suis dirigeant d'association

Je peux modifier les adresses des licenciés. Je me connecte avec les codes de gestion de l'association et je peux effectuer la plupart des modifications suivantes :

- Coordonnées de l'association
- Coordonnées des adhérents (licenciés).

- S'il y a erreur dans la saisie d'une date de naissance, j'adresse une demande de modification écrite (par mail ou courrier) soit directement au comité soit au Service aux Adhérents de la Fédération.

▼ Je suis dirigeant d'un comité régional ou départemental

Je me connecte avec mes codes de gestion et je peux modifier :

- Les coordonnées du comité,
- La liste des administrateurs et responsables du comité
- Les coordonnées de mes associations et des licenciés de mon territoire mais aussi leur nom, prénom et date de naissance

4• Je souhaite demander une extension d'assurance en cours d'année pour un licencié de mon association

Je fais la demande directement auprès du Service aux Adhérents (par courrier ou par mail).

5• Je suis dirigeant, je souhaite annuler une licence attachée à mon association

J'adresse une demande au Service aux Adhérents par mail ou par courrier postal.

6• Une licence est égarée ou abîmée

- Avec les codes d'accès personnels (au dos du support de la licence si je l'ai conservé) je peux télécharger puis imprimer une attestation de licence valable pour l'année en cours.
- Je demande à mon association d'imprimer à nouveau ma licence, si celle-ci a souscrit à l'option « impression des licences ».

7• Je suis dirigeant et souhaite une facture

La Fédération ne délivre pas de facture.

Je télécharge et imprime le justificatif comptable de la période souhaitée, grâce à mes codes. Il constitue un reçu comptable pour la trésorerie de la structure.

Pour ce faire, se rendre sur : <https://gestion.ffrandonnee.fr>, rubrique « structure/ma structure », onglet « justificatif »

8• Gestion des anomalies pour les Licences: j'ai effectué une commande de licences auprès d'Handirect Services et je ne les ai pas toutes reçues, pourquoi ?

Les motifs peuvent être les suivants :

- Le document que nous avons reçu ne correspond pas au listing que nous vous avons adressé au mois d'août.
- Le document est illisible.
- Vous n'avez pas renseigné tous les champs nécessaires: nom, prénom, date de naissance, adresse, type de licence, abonnement à Passion Rando.
- Votre compte « Vie fédérale » n'est pas suffisamment approvisionné. Désormais il faudra tenir compte du forfait service+.
- L'adhérent est déjà titulaire d'une licence auprès d'un autre club.

Pour les licences familiales :

- Il manque les indications sur le(s) rattaché(s).
- Vous avez demandé le rattachement de deux personnes de plus de 25 ans. La deuxième personne ne sera pas prise en compte. Il faudra lui souscrire une licence individuelle.
- Pour les personnes sous tutelle ou sous curatelle de moins de 25 ans, il faut nous adresser un justificatif et nous nous chargerons de saisir la licence.

Pour les abonnements au magazine Passion Rando: l'abonnement pour mon adhérent n'a pas été pris en compte, pourquoi ?

- Il lui reste encore 6 numéros ou plus à recevoir, donc sa demande de renouvellement ne peut être prise en compte.
- Votre compte n'est pas suffisamment approvisionné. Désormais il faudra tenir compte du forfait service+.
- Vous n'avez pas coché la case « je souhaite m'abonner au magazine Passion Rando ».

9• Je suis dirigeant d'un club et souhaite faciliter la gestion de mes licences

Je peux demander l'option « impression des licences » permettant de saisir et d'imprimer les licences afin de les délivrer rapidement à mes licenciés. Cette option peut être mise en place à tout moment au cours de la saison.

Je peux demander à mettre en place le prélèvement automatique. J'utilise le formulaire Mandat de prélèvement SEPA en **annexe 6** que je renseigne et retourne par courrier directement à Handirect Services en joignant un RIB. En procédant ainsi, je n'ai pas besoin d'avoir recours au service+, qui est un service payant pour tous les clubs qui sollicitent Handirect Services.

10• Le système informatique refuse l'enregistrement d'une licence

Je vérifie :

- que la cotisation de l'association est réglée,
- que j'ai bien renseigné ma fiche d'activités des clubs,
- que j'ai renseigné les coordonnées des membres du bureau,
- que mon compte est suffisamment alimenté (pour les associations n'ayant pas souscrit au prélèvement automatique),
- que le compte bancaire de mon association n'ait pas fait l'objet d'un rejet de prélèvement ou de chèque,
- s'il s'agit d'une demande de licence pour un enfant, celui-ci doit avoir moins de 25 ans (on ne peut rattacher à une licence familiale qu'une seule personne adulte de plus de 25 ans, excepté pour un adulte sous tutelle ou curatelle)
- que la licence n'a pas déjà été délivrée (par une autre association).
- que le licencié n'a pas déjà eu un numéro de licence. Si c'est le cas, référez-vous à la page 18 encart « Double ». Le licencié a probablement déjà un numéro de licence, il ne faut ainsi pas en créer un nouveau. En cas de problème, écrivez-nous à association@ffrandonnee.fr.

11• Le système informatique m'indique que cette personne existe déjà (en titre)

Je vérifie que le licencié n'a pas déjà été à la FFRandonnée car les numéros de licence sont uniques et conservés à vie. Pour éviter tout doublon, je crée un nouvel adhérent à l'aide de son ancien numéro de licence sur le site de gestion des licences (se référer à l'encart doublon).

En version papier, je précise le numéro d'adhérent sur le bordereau de demande de licences.

Pour tout problème, je contacte le Service aux Adhérents plutôt que de forcer l'inscription de l'adhérent.

12• Je suis licencié, je n'ai pas reçu le(s) dernier(s) numéro(s) de Passion Rando :

- Je vérifie l'adresse saisie sur ma licence et la modifie si nécessaire (cf. question 3).
- Je vérifie auprès de mon association la date d'enregistrement de mon abonnement. En effet, l'abonnement a pu être enregistré entre deux parutions (parutions début janvier, mi mars, mi juin, et fin septembre).
- Je préviens mon club pour qu'il contacte le Service aux Adhérents.

13• Le licencié a une qualification, mais cette mention n'apparaît pas sur sa licence

Transmettre la copie de son livret de formation et de sa licence en cours de validité auprès du Service Formation de la Fédération.

Fédération Française de la Randonnée Pédestre Service formation 64, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris formation@ffrandonnee.fr

14• Un bénévole a validé un stage de baliseur, comment devient-il officiellement baliseur ?

Il ne s'agit pas d'une qualification mais d'une autorisation délivrée par le comité départemental - et plus particulièrement la Commission Sentiers et Itinéraires - pour garantir l'activité de balisage d'un bénévole. La carte de baliseur/collecteur officiel est une assurance individuelle pour l'activité de balisage.

15• Quelle est la durée de validité de la licence et de l'assurance qui lui est rattachée ?

La licence, est valable 12 mois, à partir du 1er septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante. Les garanties d'assurance qui y sont rattachées sont valables pour une durée indivisible de 16 mois maximum, à partir du 1er septembre jusqu'au 31 décembre de l'année suivante. Le Randopass® est valable de date à date.

16• Je suis un dirigeant d'association, combien de temps dois-je conserver les certificats médicaux ?

À compter du 1er septembre 2017, la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application imposent aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 ans au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical. Le club doit donc conserver les certificats médicaux durant leur durée de validité, soit 1 ou 3 ans selon les cas.

17• Quelle est la responsabilité du dirigeant d'une association ?

La Fédération a édicté des Règles et des recommandations techniques et de sécurité pour l'organisation, l'encadrement et la pratique des activités de marche et de randonnée pédestre. Nous vous invitons à consulter le Mémento fédéral ou le guide assurance.

18• Quel barème doit-on appliquer pendant le covoiturage ?

• En matière de covoiturage, il existe un barème fiscal relatif aux frais kilométriques que vous trouverez sur le site du ministère de l'Économie et des Finances. Il n'est pas obligatoire, vous pouvez appliquer un tarif moins important.

• Attention, le propriétaire de la voiture ne reçoit pas une rémunération mais une indemnisation. Il n'est donc pas payé comme chauffeur, mais indemnisé pour les frais qu'il engage (l'usure de la voiture, le carburant...).

• L'association est libre de fixer le barème qu'elle souhaite. Nous vous recommandons cependant de fixer lors d'un bureau ou d'un conseil d'administration un barème qui sera applicable à toutes les sorties de l'association.

• Si l'association dispose d'un règlement intérieur, le tarif fixé peut y être inséré.

19• Quelles précautions prendre lorsqu'une association accueille un public spécifique (mineurs, personnes en situation de handicap,...) ?

Le mémento fédéral « Pratiquer - Encadrer - Organiser des activités de marche et de randonnée pédestre » contenant les recommandations, règles techniques et sécurité apportera des informations nécessaires.

Consulter les articles suivants:

- II.2.1 - Règles d'encadrement propres à un groupe de mineurs type Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- II.2.2 - Règles d'encadrement propres à la randonnée en milieu scolaire»
- II.2.3 - Règles d'encadrement propres à un public en situation de handicap moteur).

Nous vous rappelons que ce document est téléchargeable sur la base documentaire fédérale.

Pour toute question technique, d'encadrement et de sécurité :
pratiques@ffrandonnee.fr

20• Une personne peut-elle quitter le groupe lors d'une randonnée ?

• Si elle quitte momentanément la marche pour assurer des besoins physiologiques, elle doit signaler son absence à l'animateur ou au moins au serre-file.

• Si elle souhaite abandonner la marche (proximité du domicile par exemple ou parce qu'elle est fatiguée), l'animateur ne peut pas toujours la contraindre à rester. S'il n'est pas possible de dissuader le randonneur, l'animateur doit clairement énoncer devant témoins que cette personne randonne sous sa propre responsabilité.

• Cependant, l'animateur doit s'assurer que ce randonneur peut faire demi-tour sans risque. Il ne doit pas laisser partir quelqu'un qui vient d'avoir un malaise par exemple ou sans carte si l'itinéraire n'est pas évident. Il ne doit pas laisser une personne partir seule si elle risque un danger. Il faut alors décider que l'ensemble du groupe fasse demi-tour.

21• Marcher à droite ou marcher à gauche ?

Consulter le document « Pratiquer, Encadrer, Organiser des activités de marche et de randonnées pédestre » téléchargeable sur la base documentaire fédérale.

Pour toute question d'assurance, contactez la Mutuelle des sportifs :

contact@grpmds.com
Tel : 01 53 04 86 86
Mutuelle des Sportifs
2-4, rue Louis David
75782 Paris cedex 16

LA RANDONNÉE — GRANDEUR NATURE! —



Chaque trimestre :

= des idées rando

= des conseils pratiques

= des photos de passionnés

ABONNEZ-VOUS

sur www.ffrandonnee.fr > Rubrique Passion Rando

LE MAGAZINE DE LA

FFRandonnée

Crédit photo : Johannes Braun

ANNEXES

(TOUTES CES ANNEXES SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE FÉDÉRAL:

WWW.FFRANDONNEE.FR /BASE DOCUMENTAIRE)

- 1• Bon de commande de supports Campagne Adhésion . . . 28
- 2• Fiche de renseignements (réservée aux associations) 29
- 3• Fiche d'information sur les activités du club 31
- 4. Bordereaux de demande de licences et d'abonnements
à Passion Rando 33
- 5• Bordereau de règlement de licences et d'abonnements
à Passion Rando 34
- 6• Prélèvement automatique 35
- 7• Questionnaire de santé – QS – Sport 36
- 8. Modèle d'attestation 37

(Document à l'attention des associations fédérées,
des comités départementaux et régionaux)

Coordonnées du Responsable grand public

Ces coordonnées seront celles qui figureront pour votre club sur le site Internet et sur la liste distribuée au grand public au Centre d'Information de la Fédération.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP: [][][][][][] Ville: _____

Tél.: [][][][][][][][][][][][][][][][][] Portable: [][][][][][][][][][][][][][][][][]

E-mail: _____

Coordonnées d'expédition des licences

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP: [][][][][][] Ville: _____

Tél.: [][][][][][][][][][][][][][][][][] Portable: [][][][][][][][][][][][][][][][][]

E-mail: _____

- L'association souscrit au contrat fédéral d'assurance et s'engage à délivrer une licence avec assurance à tous ses membres randonneurs (cf. brochure **Assurances**).
- L'association ne souscrit pas au contrat fédéral d'assurance et s'engage à envoyer une attestation d'assurance en Responsabilité civile à son Comité départemental (cf. brochure **Assurances**).
- Je ne désire pas que l'association apparaisse sur le site Internet de la FFRandonnée et sur les listes départementales distribuées au grand public. Je souhaite qu'aucune promotion de mon association ne soit faite par la Fédération et ses Comités auprès du grand public.

FICHE D'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS DE VOTRE CLUB

Cette fiche est à remplir et à mettre à jour directement en ligne sur le site de gestion de la vie fédérale <https://gestion.ffrandonnee.fr>, onglet activités sur la page de votre structure, ou à retourner par courrier à :

FFRandonnée - Service Adhérent - 64 rue du dessous des berges - 75013 Paris

Attention : remplir ou mettre à jour annuellement la fiche devient obligatoire pour avoir accès au module règlement de la cotisation et souscription de licence

Les renseignements recueillis grâce à ce questionnaire permettent :

- une meilleure orientation des pratiquants à la recherche d'un club vers la structure répondant le mieux à leurs besoins (niveau de pratique, jour de sortie, type de pratique, ...) grâce au moteur de recherche mis en place sur le site Internet <http://www.ffrandonnee.fr/clubs-et-comites/clubs/clubs-recherche2.aspx>

- l'alimentation de l'étude sur la typologie des clubs pour une meilleure connaissance des clubs adhérents, de leur fonctionnement, de la diversité de l'offre de pratique et des publics accueillis;

Les informations fournies ne sont donc pas toutes transmises au grand public.

Votre club ne recrute peut-être pas de nouveaux adhérents ou seulement dans le respect de critères précis (exemple : les Comités d'Entreprise) ; un item en fin de questionnaire vous permettra de nous l'indiquer

Si votre club est une section au sein d'une association proposant d'autres activités, merci de remplir ce questionnaire au titre de votre section.

Attention, **il est indispensable de vous identifier** en renseignant **le numéro d'affiliation** et nom de votre club pour une prise en compte de vos données.

Numéro d'affiliation : _____ **Nom de votre Club :** _____

1. Votre club est : un club de randonnée ou une section randonnée au sein d'un club multi activités
2. Le coût standard de l'adhésion à votre club est de _____ euros par an (tarif standard individuel comprenant le prix de la licence)
3. Lors de son inscription à votre club, le randonneur doit obligatoirement régler :
 la cotisation au club la licence de la FFRandonnée l'abonnement au magazine Passion Rando
 l'assurance : Responsabilité civile Accident corporel multi loisir de nature
4. Votre club propose des tarifs spécifiques
 oui pour les couples les familles les parents isolés les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) les moins de 18 ans les étudiants les séniors (plus de 60 ans)
 autres : _____ non
5. Vos sorties randonnée sont en général
 gratuites payantes : de 1 à 3 euros, de 4 à 8 euros, plus de 8 euros
6. Votre club tient une permanence non oui :

<input type="checkbox"/> Dans un local	<input type="checkbox"/> téléphonique
Adresse	Numéro :
Ville	
<input type="checkbox"/> lundi	<input type="checkbox"/> lundi
<input type="checkbox"/> mardi	<input type="checkbox"/> mardi
<input type="checkbox"/> mercredi	<input type="checkbox"/> mercredi
<input type="checkbox"/> jeudi	<input type="checkbox"/> jeudi
<input type="checkbox"/> vendredi	<input type="checkbox"/> vendredi
<input type="checkbox"/> samedi	<input type="checkbox"/> samedi
<input type="checkbox"/> dimanche	<input type="checkbox"/> dimanche

7. Votre club est-il agréé ?
 Jeunesse et Sport Autre : _____
8. Quels sont les ressources financières du club :
 cotisation des adhérents
 Subventions de partenaires publics : du Centre National de Développement du Sport (CNDS) de votre Commune de votre Intercommunalité de votre Conseil général autres : _____
 Partenaires privés
 Organisation de prestation d'encadrement de randonnées
 Organisation de manifestation ouverte au grand public
 Organisation de séjours et de voyages
 Animations diverses extra sportives (loto...)
 autres : _____





Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

**Attestation
pour les pratiquants majeurs**

Je, soussigné(e), Mme / M

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir

Répondu NON à toutes les questions ; je fournis cette attestation à mon club lors de mon renouvellement de licence.

Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; je fournis un le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de mon renouvellement de licence.

DATE et SIGNATURE

**Attestation
pour les pratiquants mineurs**

Je, soussigné(e), Mme / M

en ma qualité de représentant légal de

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé et qu'il/elle a

Répondu NON à toutes les questions ; je fournis cette attestation à mon club lors de son renouvellement de licence.

Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; je fournis un le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de son renouvellement de licence.

DATE et SIGNATURE du représentant légal



GR®

@ccess

Comme Antoine,
choisissez et
organisez votre
randonnée
itinérante en ligne
avec GR @ccess.

Facilitez-vous la rando !

- Plus de 22 000 km de GR® décrits,
- Cartographie 1/25^{ème},
- Plus de 150 suggestions de randonnée itinérante de 2 à 6 jours,
- Abonnement numérique, à partir de 12€.



Abonnez-vous sur www.MonGR.fr

FFRandonnée 